



Internationale Organisation für Rebe und Wein  
International Organisation of Vine and Wine  
Organización Internacional de la Viña y el Vino  
Organisation Internationale de la Vigne et du Vin  
Organizzazione Internazionale della Vigna e del Vino

---

## **Programme de bourses de recherches de l'OIV à l'appui des domaines de programme prioritaires 2017**

Dans le cadre du développement de son Plan Stratégique, l'OIV peut accorder chaque année des bourses de recherche dans ses programmes prioritaires. Les bourses proposées dans le cadre de ce programme sont de courte durée (six mois à quinze mois maximum) et sont prévues pour des formations spécifiques de niveau post-universitaire. Les candidats ciblés doivent être très qualifiés, désireux de pousser leurs recherches ou d'améliorer leur compétence et de se tenir au courant des dernières avancées dans leur domaine d'études ou de travail.

DATE LIMITE DE PRESENTATION DES DEMANDES: **15 SEPTEMBRE 2017**

### **Critères pour le Programme des bourses de recherches de l'OIV à l'appui des domaines de programme prioritaires**

#### **A. Candidatures ciblées**

Titulaire d'un diplôme d'études universitaires supérieures souhaitant entreprendre ou poursuivre des études doctorales pour:

- entreprendre des recherches approfondies;
- perfectionner leurs compétences;

#### **B. Titres requis**

Grade universitaire, du niveau master ou fin d'étude secondaires +5 sanctionné par un diplôme minimum;

- limite d'âge est de 40 ans.

#### **C. Qualifications supplémentaires**

Les candidats doivent démontrer qu'ils ont une compétence qui leur permettra, d'apporter une contribution importante à la mise en œuvre du Plan Stratégique de l'OIV.

#### **D. Domaines d'études**

Tous les projets de domaines d'études proposés doivent refléter les objectifs stratégiques et les priorités de programme prévus de l'OIV conformément au Plan Stratégique.

#### **E. Aptitudes linguistiques**

Les candidats doivent savoir lire et rédiger dans une des langues officielles de l'OIV

## Conditions

### A. Comment faire acte de candidature

Les formulaires de candidature dûment complétés sont à retourner à l'OIV (OIV – Bourses de recherche – 18, rue d'Aguesseau – 75008 Paris – ou [job@oiv.int](mailto:job@oiv.int)) 45 jours avant l'Assemblée Générale extraordinaire d'Octobre. Les demandes incomplètes ou tardives (date du cachet postal ou de l'envoi du courriel faisant foi) de même que les candidatures ne répondant pas aux critères requis ne seront pas retenues.

### B. Durée des études

6 (six) mois minimum, 15 (quinze) mois maximum.

### C. Nombre de bourses proposées

Le nombre de bourses accordées par année sera déterminé en fonction du budget adopté par l'OIV.

### D Programme d'études

**Les domaines d'études et de recherches doivent être en concordance avec les lignes directrices du Plan Stratégique en vigueur.**

Les candidats doivent spécifier le type de programme d'études/ de recherche (voir L.) qu'ils désirent suivre et rédiger une proposition détaillée de la recherche qui précise l'état des connaissances, les objectifs de la recherche et le lien avec le Plan Stratégique. La priorité sera donnée aux programmes bien planifiés

### E. Responsabilité du programme

La responsabilité pour la mise en œuvre du programme, pour la remise des résultats sera fixée dans le cadre d'une convention avec le candidat.

### F. Centre de recherche

La priorité sera donnée aux candidats dont le programme de recherches est soutenu par un centre de recherche.

Le travail lié à la bourse peut être effectué à l'OIV ou, le cas échéant, dans un centre de recherche reconnu. Le candidat doit être placé sous la responsabilité directe d'un directeur d'étude. L'OIV désigne un référant scientifique d'un organe de l'OIV (secrétariat, groupe d'experts, etc) qui assure le suivi du projet en collaboration avec le centre de recherches.

L'adresse et le lieu du centre de recherche, le nom du directeur d'étude ou de recherche à contacter (y compris ses numéros de téléphone, fax et adresse électronique), ainsi que le type de lien du candidat avec le centre de recherche doivent être indiqués clairement sur le formulaire.

### G. Projet de budget

Les candidats doivent présenter le budget global de recherche ou doivent figurer l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles et notamment les autres sources de financement :

Ils doivent déterminer le projet de budget spécifique de la bourse OIV en précisant  
- les coûts des déplacements internationaux et nationaux ;

- les frais de scolarité éventuels
- une allocation destinée à couvrir les frais de subsistance

#### **H. Montant maximum de la bourse**

Le montant de la contribution de l'OIV destinée à couvrir une partie ou la totalité des dépenses entraînées par les études ne pourra, en aucun cas excéder 15.000 euros. Si le programme d'étude en question requiert des fonds supplémentaires, le candidat devra chercher d'autres sources de financement pour mener à bien ses études.

#### **I. Analyse des candidatures**

La pertinence de la demande tant sur le plan technique que sur le fond est analysée par un comité ad hoc composé par les chefs d'unité et le Directeur général qui présente un rapport sur chaque candidature. Le cas échéant, le Directeur général peut consulter un expert extérieur. Le budget de la bourse est analysé par le Directeur Général de l'OIV.

#### **J. Sélection des candidatures**

Un comité de sélection qui est composé par les membres du Bureau de l'OIV examinera chaque rapport, se prononcera ensuite sur chaque candidature et attribuera une bourse au(x) candidat(s) retenu(s). Les montants de la bourse doit être confirmé par le Directeur Général de l'OIV en accord avec les prévisions du budget de l'OIV.

#### **K. Obligations des bénéficiaires**

Les bénéficiaires de la bourse de recherche de l'OIV s'engagent :

- à présenter les résultats (intermédiaires et finaux) de leurs travaux dans l'une des langues officielles de l'OIV à l'occasion d'une réunion officielle de l'OIV déterminée par le Secrétariat de l'OIV
- à remettre un rapport final sur leurs travaux à l'OIV qui est transmis aux Etats membres dans sa langue de présentation.
- à autoriser l'OIV à diffuser lesdits travaux ou résultats, en renonçant à la perception de droits d'auteurs.

#### **L. Convention de bourse**

Le boursier doit apporter la preuve de l'obtention des autres sources de financement avant tout versement de la part de l'OIV.

L'attribution de la bourse fera l'objet d'une convention entre l'OIV et le boursier qui fixera un échéancier de versement avec un versement initial, un ou plusieurs versements intermédiaires et un versement final qui ne pourra être versé qu'après la remise du rapport final sur leur travaux ou après la présentation fixée au point K.

Documents à fournir en **4 exemplaires** (1 original et 3 copies), répartis en 4 sous-chemises :

1.  Un **formulaire de demande de bourse** (document à télécharger) à accompagner de photos d'identités (4 originaux) collées ou agrafées.
2.  Un **descriptif du centre de recherche** (nombre de chercheurs, principales publications, type de lien avec le boursier...)
3.  Le **Curriculum Vitae** détaillé du candidat, incluant les projets déjà réalisés et en cours et la liste des publications.
4.  La proposition détaillée de la recherche qui précise l'état des connaissances, les objectifs de la recherche et le lien avec le Plan Stratégique sur 1 à 2 pages maximum.
5.  Le budget global de recherche et le **projet de budget spécifique de la bourse**.
6.  Une **copie de la carte nationale d'identité ou du passeport** du candidat.
7.  Une **copie des diplômes obtenus**

Autres documents, à joindre **en un seul exemplaire** et à **l'original du dossier** :

8.  Trois **attestations de référence confidentielles**, à faire remplir par trois professeurs ou professionnels ayant suivi le candidat pendant au moins un an. Pour les projets de recherche, l'une de ces trois personnes doit obligatoirement être le directeur de recherche.

**Les attestations doivent être transmises par les signataires, sous enveloppe cachetée au candidat. Celui-ci doit les joindre à l'exemplaire original de son dossier.**